

GAULHIS C

« Les tables du Gers »

Deux nouveaux établissements labellisés pour l'année 2020



Pour tous les fans de Charolais, et les autres bien sûr !



A découvrir et à essayer !

Deux restaurants renommés ont obtenu le label local, difficile de mieux faire ! Un cadre enchanteur au cœur du Gers : par beau temps une magnifique terrasse avec vue sur les Pyrénées et sur les bêtes de l'exploitation. La cuisine est ouverte, l'accueil chaleureux et décontracté avec un service d'excellente adresse pour découvrir le Gers et ses produits. La spécialité bien sûr c'est la viande de bœuf et de veau BIO produite sur la ferme et proposée en vent.

BETTY BEEF A REJOINT LE LABEL

A Mascaras dans le Sud du Gers, pas très loin de Marciac, Béatrice et Philippe Villas, éleveurs de Charolaises, décident de créer un restaurant au cœur de l'exploitation agricole. C'est donc dans une grange centenaire réaménagée que vous pourrez dégus-

LA FERME AUX BUFFLES

A Aignan dans le Sud à 50 km d'Auch. Cette ancienne ferme auberge convertie en restaurant rejoint le label en 2020 pour le plus grand plaisir des familles. En effet, le restaurant est implanté au cœur d'un immense parc où l'on peut voir le troupeau de buffles d'Asie, élevés par le restaurateur, des chèvres, des ânes, cochons, etc... Un spectacle fort sympathique puisque la salle très contemporaine dispose de grandes bates vitrées permettant de ne pas en rater une miette ! Côte soirée, La ferme aux buffles propose des concerts régulièrement : le Buffalo

jazz. Ce restaurant peut accueillir 40 personnes en intérieur et 20 sur la terrasse panoramique. Vous pourrez notamment goûter une cuisine réalisée avec des produits gascons méticuleusement sélectionnés parmi les voisins producteurs (ex le canard de la ferme Tomasella à Aignan, la charcuterie de la maison Matayron à Lasserade, le bœuf de la maison Beyrie à Castelnavet et bien d'autres encore). Les vins régionaux (Saint Mont, Madiran, IGP Côtes de Gascogne) et aussi une belle sélection de vins sud-ouest accompagneront vos plats avec délicatesse.

Sécurité routière

Ethylotest anti-démarrage (EAD)

Mise en œuvre dans le département du Gers du dispositif d'installation d'un éthylotest anti-démarrage (EAD) comme alternative à la suspension administrative du permis de conduire

Parmi les objectifs fixés par le Premier ministre en matière de sécurité routière figure la lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool qui demeure l'une des principales causes de la mortalité et de l'accidentalité routières. Le décret n° 2018-796 du 17 septembre 2018, complété par les instructions du ministre de l'intérieur des 19 et 21 février 2019, fixe les conditions du déploiement de l'éthylotest anti-démarrage (EAD) comme alternative à la suspension adminis-

trative du permis de conduire. Depuis le 1er février 2020, un conducteur présentant une alcoolémie de 0,4 à 0,9 mg/l d'air expiré pourra dans certaines conditions, se voir proposer cette alternative lui permettant ainsi de conduire uniquement des véhicules équipés de ce dispositif homologué. Dans le Gers, la durée de cette mesure est fixée à 4 ou 6 mois selon le taux relevé. L'usage de l'EAD est une nouvelle réponse pour lutter contre les conduites addictives. Il concourt aux objectifs de sécurité routière tout en évitant la désocialisation qui peut résulter d'une suspension du permis de conduire. L'efficacité de ce dispositif responsabilisant et

exemplaire est déjà démontrée en France comme à l'étranger. Les conducteurs qui ne peuvent pas en bénéficier sont ceux : - qui ont déjà commis au moins une infraction délictuelle, ou plusieurs infractions contraventionnelles, liées à l'alcool ; - qui ont déjà fait l'objet de mesures de suspension, d'annulation ou d'invalidation de leur permis de conduire, quel qu'en soit le motif ; - dont le titre de conduire se trouve encore en situation probatoire ; - qui, lors du contrôle routier effectué par les forces de l'ordre, ne seront pas en mesure de leur remettre immédiatement, ou à défaut sous 24 heures, leur permis de conduire, ou qui se seront opposés au dépistage de l'imprégnation alcoolique ; - ainsi que les personnes ne résidant pas sur le territoire national ou qui, de nationalité étrangère et domiciliées en France, ne disposent pas d'un permis de conduire français. Dans le Gers, en 2019, les forces de l'ordre ont relevé 759 infractions liées à l'alcoolémie, 427 d'entre elles, soit 56 % du total, avaient un caractère délictuel. D'autre part, près de 20 % des 21 accidents mortels survenus au cours de cette année avaient en tout ou partie la consommation d'alcool pour origine.

L'entreprise d'Ariane Daguin à New York Des Gersois vont célébrer les 35 ans de l'entreprise D'Artagnan



Les produits Gascons sont appréciés des Américains

Michel Cardoze sera du voyage : « A Nougayorke comme aurait dit Nougayorke nous serons quelques-uns du 19 au 25 février, pour fêter les 35 ans de l'entreprise D'Artagnan, créée par Ariane Daguin afin de produire aux USA les produits gascons, canards, foie gras, poulets bio etc... Au programme notamment : une guerre

UNICEF/32

La soirée UNICEF

UNICEF/32 et ses partenaires : la Cant'Auch, CIRCa, la Ville d'Auch, le Groupe Darius et le Brass'Art organisent une soirée aux Ecuries de CIRCa le vendredi 6 mars 2020 à 20 H (repas et animation musicale sur réservations, 25 €).



Cette soirée sera un événement départemental au profit de l'UNICEF et tout particulièrement pour financer des programmes de santé en faveur des enfants les plus vulnérables dans le monde. La malnutrition est une maladie grave causée par une alimentation insuffisante, de mauvaise qualité et par un manque d'accès aux soins. L'article 24 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont nous venons de célébrer le 30e anniversaire le 20/11/2019, fixe l'obligation des États de réduire la mortalité infantile en luttant contre la malnutrition. Mouri de faim en 2020 est indispensable et pourtant, dans le monde, frappés par les famines, les congifits, les a léas climatiques, 150 millions d'enfants sont malnutris voir dénutris.

L'UNICEF intervient dans ces pays en surveillant l'état de santé des bébés, des jeunes enfants en prenant en charge les enfants malades, en construisant des puits et des points d'eau potable, en conseillant les familles et en formant les popula-

AL